ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 68859

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'inquiétude des médecins généralistes concernant les services de garde. Les professionnels de la santé s'interrogent sur la recrudescence des réquisitions par les préfets des médecins généralistes pour assurer des gardes de nuit. Ces professionnels ne remettent pas en cause l'obligation de désengorger les services des urgences des hôpitaux pour permettre le bon déroulement de la mission première de ces services et la prise en charge moins coûteuse des soins. Cependant, les médecins généralistes travaillent à des cadences infernales et des horaires déraisonnables. Dans ces conditions, on peut se demander quelle est la garantie d'une bonne sécurité sanitaire pour un médecin qui enchaîne une journée infernale avec une garde de nuit. Les médecins généralistes demandent donc plus de concertation afin de mieux traiter cette situation qui exaspère les professionnels. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de répondre aux préoccupations des médecins généralistes et de garantir la qualité des gardes de nuit.

Données clés

Auteur : M. Édouard Courtial
Circonscription : Oise (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68859
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6412